

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMISSION PERMANENTE**

**Commission permanente du 8 juillet 2024**

**Délibération n° CP-2024-3461**

Commission pour avis : développement économique, numérique, insertion et emploi

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) : Rillieux-la-Pape

Objet : Attribution d'une subvention d'investissement à l'association Rhône Emploi et Développement (REED) - Groupe emplois innovations Métropole (GEIM), pour la construction de la halle du réemploi solidaire - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme

Service : Délégation Développement responsable - Direction Action et Transition Economiques

**Rapporteur** : Madame Émeline Baume

**Président** : Monsieur Bruno Bernard

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 64

Date de convocation de la Commission permanente : vendredi 21 juin 2024

Secrétaire élu(e) : Madame Nathalie Dehan

Présents : M. B. Artigny, M. B. Badouard, M. F. Bagnon, Mme É. Baume, M. Y. Ben Itah, Mme F. Benahmed, M. I. Benzeghiba, M. B. Bernard, M. P. Blanchard, Mme L. Boffet, Mme V. Brunel, M. J. Bub, M. F-N. Buffet, Mme S. Chadier, M. P. Charmot, M. P. Cochet, Mme B. Collin, Mme D. Corsale, Mme C. Crespy, Mme L. Croizier, M. J-L. Da Passano, Mme N. Dehan, Mme H. Duvivier, Mme L. Fréty, Mme N. Frier, M. G. Gascon, Mme H. Geoffroy, M. C. Geourjon, M. M. Grivel, Mme A. Groperrin, M. F. Groult, M. P. Guelpa-Bonaro, Mme S. Hémain, M. D. Kimelfeld, M. J-C. Kohlhaas, M. L. Lassagne, M. J-M. Longueval, M. R. Marion, Mme V. Moreira, Mme D. Nachury, Mme C. Panassier, M. R. Payre, Mme I. Petiot, Mme M. Picard, Mme M. Picot, Mme C. Pouzergue, M. C. Quiniou, Mme S. Runel, Mme V. Sarselli, M. L. Seguin, Mme N. Sibeud, Mme L. Vacher, M. C. Van Styvendael, Mme B. Vessiller, M. M. Vincent.

Absents excusés : Mme F. Asti-Lapperrière (pouvoir à M. M. Vincent), M. P. Athanaze (pouvoir à Mme I. Petiot), Mme C. Brossaud (pouvoir à Mme N. Dehan), M. J. Camus (pouvoir à Mme B. Collin), Mme R-F. Fournillon (pouvoir à M. M. Grivel), Mme Z. Khelifi (pouvoir à Mme L. Vacher), M. L. Pelaez (pouvoir à Mme N. Sibeud), M. J-C. Ray (pouvoir à Mme V. Brunel).

Absent non excusé : M. R. Debû.

**Commission permanente du 8 juillet 2024****Délibération n° CP-2024-3461**

Commission pour avis : développement économique, numérique, insertion et emploi

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) : Rillieux-la-Pape

Objet : Attribution d'une subvention d'investissement à l'association Rhône Emploi et Développement (REED) - Groupe emplois innovations Métropole (GEIM), pour la construction de la halle du réemploi solidaire - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme

Service : Délégation Développement responsable - Direction Action et Transition Economiques

La Commission permanente,

Vu le rapport du 19 juin 2024, exposant ce qui suit :

Le Conseil de la Métropole de Lyon, par délibération n° 2020-0125 du 27 juillet 2020, a délégué une partie de ses attributions à la Commission permanente, à l'exception de celles visées aux articles L 3631-6, L 3312-1 à L 3312-3 et L 1612-12 à L 1612-15 et L 3633-2 du code général des collectivités territoriales (CGCT).

L'opération halle de l'économie circulaire a été inscrite à la programmation pluriannuelle des investissements (PPI) 2021-2026 votée par le Conseil de la Métropole le 25 janvier 2021.

**I - Contexte**

Depuis 2016, le groupe GEIM, à travers l'association REED, porte une recyclerie-ressourcerie installée à Rillieux-la-Pape, dont les missions sont :

- la collecte d'objets par le biais du dispositif donneries de la Métropole, par des apports volontaires ou par des collectes organisées au sein des entreprises ou des collectivités,
- la valorisation de l'ensemble des objets collectés, réceptionnés puis pesés par typologie. Les valoristes procèdent ensuite au tri, petit nettoyage, montage ou réassemblage si nécessaire. Les objets en bon état, une fois triés et étiquetés, alimentent le magasin solidaire. Les produits non valorisables (appareils électriques non fonctionnels, textiles abîmés, meubles incomplets, etc.) sont démantelés et envoyés dans les filières de recyclage appropriées,
- la redistribution par la vente des objets réemployés, recyclés ou créés assure une part des ressources propres et offre des biens revalorisés à faible prix aux personnes qui en ont besoin. La boutique solidaire participe à la vie de quartier en offrant une nouvelle voie de consommation de proximité de biens courants. La recyclerie propose à la fois des produits de seconde main et des produits conçus à partir de matériaux réemployés,
- la sensibilisation des publics de Rillieux-la-Pape et du Plateau Nord Val-de-Saône à la réduction des déchets sur le territoire.

Afin d'installer définitivement son projet, l'association REED a travaillé à la construction d'une véritable halle du réemploi solidaire, lieu exemplaire en matière d'économie circulaire et d'insertion par l'activité économique (IAE).

Elle a réuni autour d'elle collectivités et institutions pouvant être parties prenantes d'un tel projet, notamment financièrement : l'État, l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME), la Région Auvergne-Rhône-Alpes (AuRA) et la Métropole.

## II - Objectifs

La Métropole accompagne sur son territoire les structures d'insertion par l'activité économique (SIAE) afin de favoriser leur développement, puisqu'elles constituent un levier d'insertion par l'emploi facilitant la professionnalisation des personnes éloignées de l'emploi et, notamment, les bénéficiaires du RSA, pour une meilleure intégration professionnelle sur le marché du travail.

Le soutien à l'innovation et au développement économique des SIAE est fondamental pour accroître l'employabilité de ces personnes.

À travers sa compétence relative au développement économique, la Métropole promeut l'économie circulaire comme un mode de faire, appropriable par tous les acteurs économiques, dans toutes les filières (dont les filières prioritaires que sont le textile, le bâtiment, la mobilité, l'alimentation, etc.), afin de préserver les ressources et diminuer l'impact du territoire.

Il s'agit d'accompagner les entreprises natives circulaires qui proposent de nouveaux modèles centrés sur la réduction de la consommation de ressources et de la production de déchets, ainsi que les entreprises en transition qui ont une activité établie, majoritairement linéaire, et qui souhaitent amorcer une transition vers des modèles circulaires.

Tout projet exemplaire liant ces deux enjeux majeurs pour la Métropole est donc pris en compte de manière prioritaire.

## III - Présentation du projet

Par délibération de la Commission permanente n° CP-2021-0930 du 22 novembre 2021, la Métropole a approuvé une subvention d'équipement de 300 000 € dans le cadre d'un budget global du projet de 4 885 750 €, dont 46 % sont couverts par autofinancement et mobilisation d'emprunts.

Le 30 novembre 2023, le groupe GEIM a organisé une 1<sup>ère</sup> inauguration de cette halle du réemploi solidaire à Rillieux-la-Pape, sur le site Ostérode. Cette rencontre a permis de présenter une construction hors d'eau, hors d'air, véritable démonstrateur à plusieurs titres pour le GEIM :

- le réemploi comme solution d'avenir, activité clé pour la réduction des déchets dans le secteur du bâtiment, notamment pour sensibiliser et donner accès à l'économie circulaire,
- le réemploi solidaire comme nouvel horizon pour les personnes en situation de précarité dans un contexte de fracture sociale de plus en plus profonde (créer de l'emploi pour et par le réemploi).

La halle du réemploi solidaire répond à des missions et ambitions que le GEIM s'est fixé :

- être une référence dans la construction à faible empreinte carbone (50 % de matériaux de réemploi, 100 % du bois nationalement sourcé, etc.). Dans ce cadre, la mise en relation avec plusieurs entreprises du secteur permet déjà de sourcer des matériaux ou stocks dormants qui servent dans la construction ou sont revendus par la recyclerie,
- accélérer l'accès à l'emploi : accompagner vers l'emploi durable des personnes qui en sont éloignées, développer des activités et des services qui répondent aux besoins du territoire,
- développer un pôle de formation aux métiers de la transition (métiers du bâtiment durable, métiers du réemploi et de la revalorisation, métiers de la gestion des déchets, etc.),
- devenir un lieu phare du réemploi pour le grand public : une ressourcerie et des ateliers de réparation-revalorisation, une boutique solidaire et un showroom de mobilier de réemploi.

L'objectif est aussi de créer des synergies entre de nombreux acteurs du territoire, privés ou publics, de différentes dimensions et champs de compétences complémentaires. Le bâtiment ouvrira ses portes au public début 2025 et regroupera sur un même lieu une ressourcerie, un service espaces verts, de collecte d'encombrants et de formation aux métiers de la transition écologique.

Il accueillera également d'autres porteurs de projets en économie circulaire, dans des espaces dédiés.

Un comité des financeurs du projet s'est tenu le 1<sup>er</sup> février 2024. À cette occasion, les représentants de l'association REED ont présenté un budget actualisé du programme s'élevant à 5 229 536 €. L'augmentation constatée s'explique par la hausse des prix des matériaux et l'allongement des délais de chantier (intempéries, etc.), entraînant un surcoût de ressources humaines. Le dépassement a pu être maîtrisé grâce à l'internalisation de la construction (assistance à maîtrise d'ouvrage, second œuvre) et au réemploi de matériaux.

En revanche, parmi les recettes escomptées, la participation de l'ADEME régionale avait été surestimée et le fonds européen de développement régional n'a pu être mobilisé en raison du statut de l'association REED. Le besoin financier complémentaire estimé se porte à 900 000 € (aides publiques et mécénat), dont 200 000 € demandés à la Métropole.

Le budget réajusté pour ce projet est le suivant :

Dépenses	Montant (en €)	Recettes	Montant (en €)
études	560 880	aides publiques accordées	1 302 262
frais juridiques et fiscaux	209 618	État - fonds friches	200 000
construction - entreprises du bâtiment et travaux publics	2 969 424	ADEME (fonds réemploi)	274 000
auto-construction REED - société ACI	640 268	État - fonds national d'aménagement et de développement du territoire (FNADT)	228 262
salaires encadrants société ACI Construction	496 482	Région AuRA (appel à projets ressource)	300 000
frais divers	222 684	Métropole (IAE et économie circulaire)	300 000
frais financiers	130 000	aides publiques complémentaires sollicitées	630 000
		État (direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités + FNADT + ADEME aide au fonctionnement tiers lieux)	200 000
		Métropole - 2024 (ID IAE + et PPI Économie circulaire)	200 000
		Région AuRA (à confirmer)	150 000
		Ville de Rillieux-la-Pape	80 000
		financements privés	295 350
		financement GEIM (emprunt et autofinancement)	3 001 744
<b>Total</b>	<b>5 229 356</b>	<b>Total</b>	<b>5 229 356</b>

L'État envisage de mobiliser les fonds suivants : fonds de revitalisation, fonds de transition juste, FNADT, et la Ville de Rillieux-la-Pape a annoncé une subvention exceptionnelle de 80 000 € en 2024.

La Métropole est sollicitée au double titre des politiques d'insertion et d'économie circulaire, étant rappelé que l'association REED a été retenue dans le cadre du dernier appel à projets Initiatives et développement de l'IAE 2024 pour un accompagnement à hauteur de 80 000 €.

Il est proposé d'attribuer à l'association REED une subvention d'investissement complémentaire de 120 000 €, au titre de l'accompagnement au développement de l'économie circulaire sur le territoire métropolitain.

#### IV - Individualisation d'autorisation de programme

L'attribution de cette subvention nécessite de procéder à une individualisation complémentaire de l'autorisation de programme pour un montant de 120 000 € en 2024.

Le montant de l'autorisation de programme individualisée est donc porté à 270 000 € en dépenses ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission développement économique, numérique, insertion et emploi ;

### DELIBERE

#### 1° - Approuve :

a) - l'attribution d'une subvention d'investissement complémentaire d'un montant de 120 000 € au profit de l'association REED - GEIM, dans le cadre de la construction de la halle du réemploi solidaire pour 2024,

b) - la convention à passer entre la Métropole et l'association REED définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention.

2° - **Autorise** le Président de la Métropole à signer ladite convention et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

3° - **Décide** l'individualisation complémentaire de l'autorisation de programme globale P01 - Développement économique et compétitivité pour un montant de 120 000 € en dépenses à la charge du budget principal, selon l'échéancier suivant :

- 120 000 € en 2024,

sur l'opération n° 0P01O9285.

Le montant total de l'autorisation de programme individualisée est donc porté à 270 000 € en dépenses.

4° - **La somme** à payer en investissement sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2024 - chapitre 204, pour un montant de 120 000 €.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Publié le : 9 juillet 2024**

Accusé de réception en préfecture : 069-200046977-20240708-324314-DE-1-1 Date de télétransmission : 9 juillet 2024 Date de réception préfecture : 9 juillet 2024
---